

CONVENTION DE PARTENARIAT EXPOSITIONS

Artisanat d'arts / Marché producteurs locaux

Salamandre Gumbo Festival 25-28 mai 2017 Montoire sur le Loir

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Bayou du Loir Association dont le siège social est 22, Bis rue du Docteur Schweitzer 41800 Montoire sur le Loir, représentée par Monsieur Jean-Luc MARIDET, en sa qualité de président,

Et,

La société

Ou Mme et /ou M

Représentée par Mme, M

Adresse du Siège social

OBJET :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les parties conviennent d'un partenariat pour la période du 25 mai 2017 au 28 mai 2017 pour l'exposition Artisanat d'Arts / Marchés Producteurs locaux pour le Salamandre Gumbo Festival.

Généralités:

L'exposition à l'initiative de Bayou du Loir Association a pour objet de promouvoir l'artisanat d'arts et accompagner les Exposants dans la présentation de leurs œuvres et de leurs produits sur le site d'exposition du Salamandre au Quartier Marescot à Montoire sur le Loir. L'information au public sur le stand d'exposition, par des moyens d'affiches et / ou de photos et / ou de supports vidéo qui font découvrir le travail de l'artisan ou de l'artiste est obligatoire. Toutes les œuvres présentées au public sont destinées à la vente. Les moyens de communication sur le stand d'exposition sont à la charge de l'artisan.

L'artisan ou l'exposant ne peut exposer que les œuvres pour lesquelles il a été sélectionné. Le fait d'exposer des œuvres autres que les œuvres présentées au dépôt de l'inscription fera l'objet d'un retrait immédiat du stand et générera une pénalité de 4 fois le montant de l'adhésion soit 320,00€. Le remboursement de l'adhésion (80,00€) restera au compte de l'association et ne sera pas déduit de la pénalité.

1- Installation, désinstallation, départ anticipé ou résiliation:

L'exposant installera son stand la veille de l'ouverture du festival soit le 24 mai 2017 après-midi. L'installation complète doit être réalisée et l'ouverture du stand doit se faire à 12h00 le 25 mai 2017.

Le retrait du stand se fera le lundi 29 mai impérativement avant 12h00.

Aucun retrait de stand ne sera ou ne pourra être accepté entre ces deux dates, ceci ne pouvant relever que d'une situation d'urgence demandée par l'organisateur. Un retrait demandé par l'exposant entraînera un dédommagement demandé par l'organisateur s'élevant à 4 fois le prix de l'inscription soit 320,00€.

En outre, en cas de résiliation aux torts de l'une ou l'autre des parties, la partie défaillante sera tenue d'assurer l'entier paiement des sommes correspondant à la partie de la prestation n'ayant pu être exécutée, sur simple présentation de facture, sans préjudice de dommages intérêts complémentaires.



Bayou du Loir Association - Association reconnue d'intérêt général
Siège social, 22 bis rue du Docteur SCHWEITZER, 41800 MONTOIRE sur le Loir
Licence 2-1089133, Licence 3-1089134 N°SIRET 80991582000017 Code APE 9499Z
Bayouduloir41@orange.fr 02 54 72 49 64 / + 33 6 43 77 41 72

2- Horaire d'ouverture et de fermeture des stands d'exposition :

Ouverture du stand à 12h00

Fermeture du stand à 19h00.

3- Envoi et dépôt du dossier de la Fiche d'inscription :

Le dossier doit être retourné à Bayou du Loir Association, 22 bis Rue du Docteur Schweitzer 41800 MONTOIRE sur le Loir au plus tard le 31/12/2016.

Ce dossier doit comprendre la Fiche d'inscription et les documents utiles indiqués dessus. Une Attestation de Responsabilité Civile Professionnelle doit accompagner la fiche ou un Certificat d'assurance individuelle.

Bayou du Loir Association a contracté une assurance RCP, mais elle ne pourrait être tenue responsable en cas de vol, d'incendie, d'avarie, de détériorations des œuvres présentées.

Le site d'exposition du Salamandre sera sécurisé la nuit par la présence d'une société de gardiennage.

Les pièces de valeur ou estimées de valeur par l'exposant devront être mises en sécurité par ses propres soins.

Des photos des stands avec les produits exposés sont demandées et devront être incluses au dossier.

4- Assurances :

L'artisan ou exposant répond de sa responsabilité civile pour tous dommages causés à autrui soit par lui-même, soit par son personnel, soit par ses installations ou celles qui lui ont été confiées, louées ou prêtées. Chaque Exposant est tenu de souscrire, à ses propres frais, toutes assurances couvrant les risques que lui-même et son personnel encourent ou font courir à des tiers, pendant la durée de la manifestation, y compris les périodes de montage et de démontage (un justificatif de la compagnie d'assurance pourra être réclamé par l'Organisateur).

Bayou du Loir Association a contracté une assurance RCP, mais elle ne pourrait être tenue responsable en cas de vol, d'incendie, d'avarie, de détériorations des œuvres présentées.

5- Sécurité :

Les Exposants sont tenus de respecter et de faire respecter par leurs salariés et sous-traitants la réglementation en vigueur ainsi que les consignes précisées dans le « Dossier technique exposant ».

6- Gardiennage :

Une société de gardiennage engagée par Bayou du Loir Association effectuera la nuit les opérations de gardiennage du site d'exposition situé au Quartier MARESCOT à Montoire sur le Loir. Il est toutefois recommandé aux Exposants de ne jamais laisser le stand sans surveillance, pendant le montage, l'exploitation et le démontage des installations. La société de gardiennage ne constitue pas un gardiennage individuel des stands des artisans ou exposants. Bayou du Loir Association décline toute responsabilité quant aux vols, pertes et dommages qui pourraient être occasionnés. Il est recommandé aux artisans ou exposants de respecter scrupuleusement les horaires d'ouverture, de protéger leur matériel et de l'assurer, si besoin, pour la totalité de sa valeur.

7- Droit d'entrée et d'inscription, information comptables:

Après réception du dossier et étude, la confirmation sera retournée sous 15 jours par email. La non réception sous quinzaine fait office de rejet du dossier. L'inscription validée fera l'objet d'un versement de 40,00€ sous 8 jours, par chèque à l'ordre de Bayou du Loir Association, représentant 50% de la valeur totale de l'inscription soit 80,00€ (pour un stand occupant une longueur de 3 mètres sur 3 mètres). La somme de 10€ par mètre supplémentaire sera demandée pour un deuxième stand de même équivalence linéaire au sol. Le solde restant sera à régler le jour de l'installation du stand d'exposition. Le dernier jour du festival, l'artisan et / ou exposant s'engage (ent) à fournir, à Bayou du Loir Association, le montant de son chiffre d'affaires sur la période d'exposition, ceci jour par jour.



Bayou du Loir Association - Association reconnue d'intérêt général
Siège social, 22 bis rue du Docteur SCHWEITZER, 41800 MONTOIRE sur le Loir
Licence 2-1089133, Licence 3-1089134 N°SIRET 80991582000017 Code APE 9499Z
Bayouduloir41@orange.fr 02 54 72 49 64 / + 33 6 43 77 41 72

8- Publicité, promotion, communication :

Pour répondre aux besoins d'informations des festivaliers, un livret comprenant le programme des 4 journées, l'implantation sur le site des stands exposants, les pôles restaurations, les programmes des expositions, reportages, ateliers, pièces de théâtre et toutes autres informations utiles. Ces livrets seront à l'entrée du festival. Il sera demandé une bio à chaque artisan ou exposant.

Toutes distributions de documents, prospectus, circulaires, revues, etc. et toutes réalisations d'enquêtes, films ou photographies à l'intérieur et dans les abords immédiats du Salamandre Gumbo Festival sont soumises à l'autorisation préalable et écrite de l'Organisateur. Aucune utilisation ou reproduction de la marque et/ou du logo de Bayou du Loir Association et / ou Salamandre Gumbo Festival ne pourra être réalisée, quel qu'en soit le support, sans l'accord préalable et écrit de l'Organisateur.

Bayou du Loir Association, en sa qualité d'Organisateur, met en place la promotion du festival et définit la manière optimale de communiquer. Cette communication peut comprendre une liste reprenant les informations demandées par l'Organisateur aux artisans et / ou Exposants et Sponsors. Les logos et textes fournis le sont sous la seule responsabilité des artisans, exposants et Sponsors. Ils devront être transmis dans le respect des contraintes de taille et de délai définies par l'Organisateur. Les logos et textes reçus hors délai ne pourront être pris en compte par l'Organisateur.

9- Droit à l'image, production et diffusion :

Bayou du Loir Association ou toute autre société commerciale mandaté par Bayou du Loir Association est propriétaire des images prises sur le festival. En conséquence, aucun recours ou aucune contrepartie ne peut être demandé.

10- Avenant à la Convention de partenariat :

Bayou du Loir Association se réserve le droit de modifier le plan d'implantation des stands artisans et exposants initialement prévu, ceci pour des raisons de sécurité qui seraient demandées par les organismes compétents et plus particulièrement au regard du plan Vigipirate. Aucun dédommagement ne pourra être accordé.

11- Clause de confidentialité :

L'artisan ou l'exposant sont soumis à une clause de confidentialité. Il (s) s'engage (ent) à ne diffuser aucune information sur des données chiffrées (économiques, sociales, de fonctionnement,) dont il (s) pourrait (ent) avoir connaissance sur le fonctionnement du Salamandre.

12- Durée de la Convention de partenariat :

La durée de la Convention de partenariat entre Bayou du Loir Association et l'artisan ou exposant commence le 24 mai 2017 à 12h00 et s'arrête le 29 mai 2017 à minuit. La Convention de partenariat n'est pas renouvelable. Au cas où l'artisan ou exposant souhaite revenir l'année suivante, il devra proposer une nouvelle candidature, qui sera étudiée.

13- Règlement des litiges :

D'une façon générale, chacune des parties garantit l'autre contre tous recours, prétentions, dommages-intérêts, qui pourraient être introduits et réclamés par suite de l'application de la présente convention.

Toutefois, en cas de litiges portant sur l'application des stipulations de la présente Convention, les parties s'engagent à se rapprocher afin de tenter de rechercher une solution à l'amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige ou contestation auxquels la présente Convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation sera porté devant les Tribunaux du siège de l'Organisateur, seuls compétents.

14- Fichiers :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, l'artisan ou exposant ou le Sponsor peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur traitement ou à leur transmission éventuelle à des tiers en écrivant à :



Bayou du Loir Association - Association reconnue d'intérêt général
Siège social, 22 bis rue du Docteur SCHWEITZER, 41800 MONTOIRE sur le Loir
Licence 2-1089133, Licence 3-1089134 N°SIRET 80991582000017 Code APE 9499Z
Bayouduloir41@orange.fr 02 54 72 49 64 / + 33 6 43 77 41 72

Bayou du Loir Association, 22 bis rue du Docteur Schweitzer, 41800 Montoire sur le Loir

Je soussigné Madame Monsieur

agissant en ma qualité de

déclare avoir pris connaissance de la Convention de partenariat ci-dessus, en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses et renoncer à tous recours contre l'organisateur.

Je déclare consentir à la prise de vue et accepter la diffusion sur le site internet du « Salamandre Gumbo Festival » de toutes photos de mes œuvres ou produits exposés sur le festival du 25 mai 2017 au 28 mai 2017, et toutes photos comportant ma propre image, ceci dans le cadre d'une utilisation de publicité pour le Salamandre Gumbo Festival, comprenant la même période.

Je donne mon autorisation pour l'utilisation de celles-ci dans toutes les publications et documentations de Bayou du Loir Association et sur le site internet « Salamandre Gumbo Festival », tant en France qu'à l'étranger.

Fait à Montoire sur le Loir le :

Pour la société.....

Bayou du Loir Association
Le Président,
Jean-Luc MARIDET



Bayou du Loir Association - Association reconnue d'intérêt général
Siège social, 22 bis rue du Docteur SCHWEITZER, 41800 MONTOIRE sur le Loir
Licence 2-1089133, Licence 3-1089134 N°SIRET 80991582000017 Code APE 9499Z
Bayouduloir41@orange.fr 02 54 72 49 64 / + 33 6 43 77 41 72